

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 2 MARS 2020

OBJET / GAIA

**Elargissement de la
voie avenue Bordart
– intégration dans le
domaine public :
décision après
enquête publique**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
24 février 2020

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 24

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille vingt, le deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Corinne Othatcegy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, Mme Bernadette Remeau, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza, Mme Bernadette Remeau à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Où il a été communiqué au Maire exposant qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 28/10/2019, d'une proposition d'élargissement de la voie communale n°72 dite avenue Bordart, il a fait procéder à une enquête publique par Mme IBARRART Evelyne, commissaire-enquêteur, désigné par arrêté du 17/12/2019.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier recueillies à l'enquête qui a eu lieu du 6 au 21 janvier 2020 ainsi que des conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi ;
Considérant qu'il est nécessaire d'élargir l'avenue de Bordart ;
Considérant que les propriétaires cèdent le terrain d'assiette de la voie pour l'euro symbolique, en échange la commune démolira et reconstruira leur clôture ;
Considérant que 4 observations / réclamation ont été formulées à l'encontre du projet ;
Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

PAR CES MOTIFS, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- l'élargissement de la voie communale n°72 dite de Bordart ;
- l'acquisition du terrain nécessaire à cette opération pour l'euro symbolique, et leur incorporation dans le domaine public, savoir :

Nom	Parcelle	Surface (environ)
M. MORLAT Alain et Mme MOREAU (BELO)	AV 183p	32 m ²
M. LOUSTAU Jean-Pierre	AV 184p	4 m ²
M. JUNQUET Jean-François	AV 195 et 196 p	34 m ²

En échange, la commune démolira et reconstruira leur clôture.

CHARGE M. le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et d'établir l'acte en la forme administrative correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/03/2020